

**Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Besançon -
Construction de 81 logements collectifs locatifs, ZAC de Planoise - Garantie
de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 25 450 000 F auprès
de la Caisse de Prêts aux Organismes d'Habitations à Loyer Modéré -
Modification de la délibération du 17 septembre 1982**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 septembre 1982, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville de Besançon pour un emprunt de 25 450 000 F que la SAIEMB a contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'Habitations à Loyer Modéré pour une période de 34 ans, emprunt destiné à financer la construction de 81 logements collectifs locatifs, ZAC de Planoise.

Par lettre du 26 février 1990, la SAIEMB nous informe qu'elle envisage de renégocier ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant résiduel de 9 794 819,94 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions nettement plus avantageuses : taux d'intérêt 6,80 % avec progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités d'emprunt et à modifier en conséquence sa délibération du 17 septembre 1982.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, en décide ainsi à l'unanimité.